

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-766189

13h45

Optique

Al

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)
9889

Société : **RAMI**

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

BENAMAR YASSIR
29/07/73

RES FATINE ETG 2 API 9
RUE AHMED CHARCI CASA
0661162001

Total des frais engagés : **719,50**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atte

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**

Le : **24/10/22**

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
10.10.22	c	1	150,-DH	INP : 1240000000000000 Dr. ANSARI H Dar Bouazza Médecine Générale Lot 28 D'horai 12 29 08 12 1-05-2022

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Dar Bouazza</i>	10/10/22	215,50

ANALYSES - RADIOPHYSIES

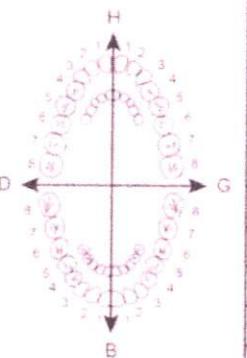
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Laboratoire Dar Bouazza</i>	10.10.22	B330-F prlt	350-DHS

AUXILIAIRES MEDICAUX

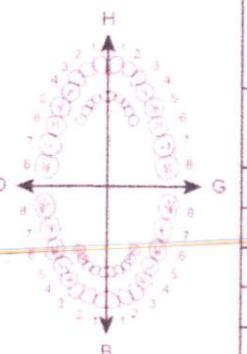
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000010	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh

MÉDECINE GÉNÉRALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza
Tél. / Fax : 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 10 - 10 - 2022 داربوعزة في:

Bonjour LINA

500 خمس ملليلتر
* ① Folifex
100 (69) ١٠٠ (٦٩)
* ② Enamflor
500 خمس ملليلتر
* ٥٠
* ٤٥
* ٤٠
* ٣٥
* ٣٠
* ٢٥
* ٢٠
* ١٥
* ١٠
* ٥
* ٤
* ٣
* ٢
* ١

Jr. ANSAR Abdelkerim
Médecine Générale
1. lot. 28 Littoral II Dar Bouazza
Tel. 05 22 29 08 62



كستافور®

005
05051107
005 ٥٥٠٥١١٠٧
B6
Fe + Fer +

CuraFlor® Sachets

Lot : 00550

A consommer de
préférence avant le : 09/2024

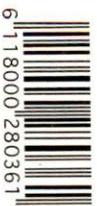
PPC : 169,50 DH

Composition :

Sulfate ferreux 150 mg
Acide folique 500 µg
Excipients q.s.p 1 gélule
Ce flacon contient 28 gélules à libération prolongée, soit
4200 mg de sulfate ferreux et 14 mg d'acide folique.

Avant toute utilisation, lire attentivement la notice informative.
Ceci est un médicament. Ne pas laisser à la portée des enfants.

FOLIFER® 150 mg/500 µg
28 gélules à libération
prolongée



6 118000 280361

LUT:22/08 PER:05/2024
PPV:50,00 DH

laboratoires Steripharma
Z. LIMA n° 347 - Sidi Mâarouf - Casablanca
Amine (AHIRI - Pharmacien Responsable)

BILAN BIOLOGIQUE

No-10.2e

INFLAMMATION

- CRP
- VS 1^{ère} heure et 2^{ème} heure

IONOGRAMME

- Potassium, Sodium, Chlore
- Réserve alcaline
- Protides totaux

BILAN LIPIDIQUE

- Triglycérides
- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL

BILAN HEPATIQUE

- SGOT (ASAT), SGPT (ALAT)
- Gamma GT
- Phosphatases alcalines

BILAN URINAIRE

- Protéinurie des 24 heures
- EBCU
- Ionogramme urinaire

BILAN GLYCEMIQUE

- Glycémie à jeun
- Glycémie post prandiale
- HbA_{1c}

DIVERS

- Myoglobine
- Troponine
- Electrophorèse des protéines

HEMOGRAMME =

(NUMERATION- FORMULE -SANGUINE)

- Globules rouges - Hémoglobine
Hématocrite - Globules blancs...
- Plaquettes

Ferritin

BILAN DE LA FONCTION THYROÏDIENNE

- T3,T4,TSH

BILAN DE LA COAGULATION

- Taux de prothrombine
- INR
- TCA malade/TCA témoin
- Fibrinogène

BILAN DE LA FONCTION RENALE

- Créatinine
- Urée plasmatique

EXPLORATION DE LA PROSTATE

- PSA

ENZYMES MUSCULAIRES

- LDH
- CPK
- CPK-mb

Dr. ANSAR Abdellatif
Médecine Générale
Lot. 28 Littoral II Casablanca
Tél : 05 22 29 62

Facture

N° facture : 2022-4831

Édité le : 10/10/2022 13:30:48

Patient : Mlle BENAMAR Lina

Date prélèvement : 10/10/2022

Analyses	Valeur en B	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,20
Ferritine	250	335,00
Total B	330	442,20
APB	25,0	25,00
Déplacement		0,00
Remise		117,20
Total		350,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois cent cinquante dirhams***

Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 Lot Sahel
Dar Bouazza



Casablanca, le 10/10/2022

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 101022-045 Pvt du: 10/10/2022 13:23

Nom : Mlle BENAMAR Lina

Demandé par Dr : ANSAR ABDELKERIM

Page : 1/1

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(Technique : Sysmex XS-1000i)

		Valeurs Usuelles	Antériorité
ERYTHROCYTES	:	4,34 M/ μ l (4 - 5,4)	4,28 (26/04/22)
Hémoglobine	:	11,60 g/dl (12 - 16)	11,50 (26/04/22)
Hématocrite	:	35,40 % (35 - 47)	35,90 (26/04/22)
VGM	:	81,60 fL (85 - 95)	83,88 (26/04/22)
TCMH	:	26,70 pg (27 - 32)	26,87 (26/04/22)
CCMH	:	32,77 g/dl (32 - 36)	32,03 (26/04/22)
LEUCOCYTES	:	9 000 /mm ³ (4000 - 10000)	6 480 (26/04/22)
<i>FORMULE LEUCOCYTAIRE</i>	:		
Polynucléaires Neutrophiles	:	55,80 % Soit 5022/mm ³ (1500 - 7000)	3305 (26/04/22)
Polynucléaires Eosinophiles	:	2,30 % Soit 207/mm ³ (Inférieur à 400)	382 (26/04/22)
Polynucléaires Basophiles	:	0,10 % Soit 9/mm ³ (Inférieur à 150)	13 (26/04/22)
Lymphocytes	:	33,10 % Soit 2979/mm ³ (1500 - 4000)	2300 (26/04/22)
Monocytes	:	8,70 % Soit 783/mm ³ (40 - 800)	480 (26/04/22)
PLAQUETTES	:	266,00 10 ³ / μ l (150 - 400)	241,00 (26/04/22)

BIOCHIMIE

Ferritine

(Technique : ELFA Mini Vidas Biomérieux)

	Valeurs Usuelles	Antériorité
Ferritine	8,29 ng/ml (12 - 250)	6,46 (26/04/22)

Nous vous remercions de votre confiance

Laboratoire Dar Bouazza
 N° 23 Lot. Sahel Dar Bouazza

CASABLANCA
 Dr. BAHRI Leyla